



Erratum

(art. 10, al. 1, LPubl)

Ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI)

du 16 décembre 2016 (RO 2017 1353; RS 817.022.16)

Annexe 14, 1^{re} entrée Pectines, colonne Allégation

Au lieu de:

Denrées alimentaires, ingrédients,
composants alimentaires, catégories
de denrées alimentaires

Allégation

Pectines

Les bêta-glucanes contribuent au maintien
d'une cholestérolémie normale

Lire:

Denrées alimentaires, ingrédients,
composants alimentaires, catégories
de denrées alimentaires

Allégation

Pectines

Les pectines contribuent au maintien d'une cholestérolémie
normale

Annexe 14, 5^e entrée Riboflavine ou vitamine B2, colonne Allégation

Ne concerne que le texte italien.

24 janvier 2025

Chancellerie fédérale

